**Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable à la**

**52ème session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Le droit à un logement convenable et le changement climatique**

**Questionnaire**

Nom de l'entité, de l'organisation ou de l'individu qui soumet le questionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel de contact : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (le courriel de contact sera supprimé en cas de publication)

***Conséquences du changement climatique sur le droit au logement convenable***

*Contexte territorial*

1. Au sein de votre territoire, quelles sont les principales conséquences de la crise climatique sur la réalisation du droit au logement convenable ? Veuillez préciser si le changement climatique, et les déplacements de personnes qu’il engendre, ont eu des conséquences sur la sécurité d'occupation des logements, leur disponibilité, leur caractère abordable, leur accessibilité, leur habitabilité, leur accessibilité et le respect du milieu culturel, des déplacements liés à la crise climatique.[[1]](#footnote-1)
2. La crise climatique affecte-t-elle le droit au logement convenable différemment selon les territoires concernés (des espaces les plus urbanisés aux territoires ruraux) ?
3. La crise climatique affecte-t-elle particulièrement certaines catégories de personnes dans la jouissance de leur droit au logement convenable ? Veuillez décrire de quelle façon.
4. Comment le droit à un logement convenable est-il assuré localement pour les personnes qui ont été déplacées en raison de la crise climatique ?
5. Lorsque des logements ont été endommagés ou perdus en raison d'événements climatiques, quel a été l'impact sur les vies, la santé et les moyens de subsistance des populations touchées ?
6. Comment les populations ont-elles pu obtenir réparation et compensation pour les dommages ou la perte de leur logement suite à la crise climatique et aux événements climatiques extrêmes ? Quels sont les principaux obstacles à l'accès à la réparation et à l'indemnisation en temps voulu, et quelles pourraient être les solutions efficaces ?

*Mesures prises par les gouvernements locaux*

1. Quelles sont les politiques, les programmes, actions climatiques prises par votre gouvernement local pour assurer le droit au logement convenable ? Comment garantir que ces mesures n’aient pas d’effets discriminatoires (involontaires) sur des populations particulières ?
2. Quels sont les principaux obstacles à la prise en compte et à l'atténuation des effets négatifs du changement climatique sur la réalisation du droit à un logement convenable ?
3. Veuillez indiquer les différents dispositifs existants quant à la protection des locataires ou des propriétaires de logement face aux impacts du changement climatique ; aux atteintes au droit au logement convenable ; ou aux déplacements climatiques contraints.

***Impact climatique du secteur du logement***

1. Comment le secteur du logement de votre territoire contribue-t-il au changement climatique? Il serait pertinent de prendre en compte :
   * la consommation d'énergie pour le chauffage, le refroidissement, la cuisson, l'éclairage des logements ;
   * l’étalement urbain et impacts climatiques associés (imperméabilisation des sols, trafic pendulaire, etc.) ;
   * l’augmentation de la surface habitable moyenne par habitant ;
   * l’utilisation de l'eau ;
   * l'émission de polluants ;
   * l'impact climatique de la construction et des matériaux de construction utilisés ;
   * la déforestation, la désertification et la perte de biodiversité causées par les projets de développement du logement.

Veuillez également fournir toute information statistique disponible sur l'impact climatique du secteur du logement sur votre territoire, si possible en comparaison d’autres secteurs.

1. Quelles mesures sont mises en œuvre par votre gouvernement local pour réduire et éliminer les impacts négatifs du secteur du logement sur le climat ? Ces programmes ont-ils été efficaces ?
2. Quels sont les principaux obstacles à la réduction et à l'élimination des impacts négatifs du secteur du logement sur le climat ?

***Vers une transition juste pour un logement respectueux des droits, résilient face au changement climatique, et neutre en carbone***

1. Quelles mesures ont été prises pour s’assurer que transition écologique dans le secteur du logement permette l’abordabilité (économique) des logements ?
2. Quelles sont les adaptations nécessaires pour garantir l'habitabilité des logements face à la crise climatique ? (par exemple en termes de protection contre la chaleur, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes, etc.)
3. Comment les différents groupes d'intérêt, y compris les communautés marginalisées, les propriétaires et les locataires, sont-ils consultés et peuvent-ils participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures suivantes ?
   * Les politiques, programmes ou législations adoptés qui prévoient des mesures spécifiques pour assurer la réalisation du droit au logement convenable face à la crise climatique ;
   * La prévention, la réponse et la reconstruction en cas de catastrophe naturelle, ainsi que les efforts d'atténuation et d'adaptation ;
   * Des mesures visant à réduire et à éliminer les effets négatifs du secteur du logement sur le climat.
4. Quel est selon vous le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la transition du secteur du logement ?
5. Quels sont les principaux obstacles à la réalisation d'une telle transition juste ?

***Autres questions***

1. Veuillez utiliser cet espace pour indiquer tout autre thème ou problématique qui devrait être prise en compte dans ce rapport.

**Instructions de soumission**

**Date limite :** 8 juillet 2022

**Courriel :** Veuillez retourner ce questionnaire à : [ohchr-srhousing@un.org](about:blank) ; [ohchr-registry@un.org](about:blank)

**Objet du courriel :** Contribution RS logement - Rapport sur le changement climatique

**Formats de fichier acceptés** : Word uniquement (les pièces justificatives peuvent aussi bien être soumises en PDF)

**Langues acceptées :** Anglais, français et espagnol

Veuillez inclure des références à des rapports, des articles universitaires, des documents politiques, des textes de loi, des jugements, des informations statistiques avec des hyperliens vers leur texte intégral ou leur source ou joignez-les à votre contribution (veuillez respecter la limite de taille totale du fichier de 20 MB pour garantir sa réception).

**Confidentialité potentielle :** Veuillez indiquer en haut de ce questionnaire et dans votre courriel si vous souhaitez que cette soumission ou toute pièce jointe particulière ne soit pas publiée sur le site web du Rapporteur spécial et soit traitée comme confidentielle.

**Présentation prévue** du rapport du Rapporteur spécial : février/mars 2023

1. En vertu du droit international, le droit à un logement convenable ne se limite pas à avoir quatre murs et un toit. Il s'agit essentiellement du droit de vivre dans un lieu en paix, en sécurité et dans la dignité. Le logement convenable couvre les sept éléments essentiels suivants : la sécurité juridique de l'occupation ; la disponibilité des services, des matériaux, des installations et des infrastructures ; l'accessibilité financière ; l'habitabilité ; l'accessibilité ; l'emplacement ; et le respect du milieu culturel. Pour les organisations et les parties prenantes qui ne sont peut-être pas aussi familières avec le droit à un logement convenable dans le droit international des droits de l'homme, veuillez consulter l'Observation générale n° 4 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, disponible à l'adresse suivante [ici](about:blank). [↑](#footnote-ref-1)